

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1376

4 juin 2008

SOMMAIRE

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l.	66035	LuxELIT S.à.r.l.	66013
AB Fleurs S.à r.l.	66021	MainFirst	66040
Ad Majora S.A.	66009	Malerbetrieb Esch Sàrl	66045
Agence Dumont S.à r.l.	66006	MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR	66044
Automates Video S.à.r.l.	66006	Mosaic	66036
AXA Mezzanine I S.A., SICAR	66035	Mosaic 1	66036
Beta International	66043	MSREF VI Skylar S.à r.l.	66048
Beta Lux Selection	66039	NATIXIS Alternative Investments International S.A.	66045
Carmignac Portfolio	66042	Nord Est Investment Partners S.A.	66046
Cellmark S.A.	66041	Novimmo S.A.	66010
Chapter 1 (Luxembourg) Sàrl	66007	NPB SICAV Advisory S.A.	66042
Chene S.A.	66039	Omega Fund	66040
CMA S.à.r.l.	66008	Patrim S.A.	66041
CMA S.à.r.l.	66008	Privileged Investors	66043
Création Coiffure Sàrl	66005	Project Monarch S.à r.l.	66045
Delta Lloyd Privilege	66043	Protect S.à r.l.	66007
ENB Lux 1 S.à.r.l.	66007	QSAM	66041
ENB Topco 1 S.à.r.l.	66009	Reden S.à r.l.	66004
ENB Topco 2 S.à.r.l.	66009	Rinascimento Sicav	66002
Erdan Holding S.A.	66011	Rolo International S.A.	66012
Extérieurs Sàrl	66003	Saintelme Participations	66036
Fortis Insurance Belgium Investment Company	66040	Specials Fund	66044
Gaspars' S.à.r.l.	66008	Summertime S.à r.l.	66035
Gefip Euroland	66008	Tapicolor S.à.r.l.	66044
GMR Investments S.A.	66010	Transport Fouquet S.à r.l.	66003
GMT Avant Holdings S.à r.l.	66006	UBS ETF	66004
Health Management S.A.	66011	UBS ETF	66004
Hôtel Schumacher Sàrl	66005	Union Financière Immobilière Luxembourgeoise	66002
Immobilière Royale	66002	Valore II BY Avere Asset Management S.C.A.	66002
KBC Renta Conseil Holding	66005	Verosa SA	66003
Kingbell S.A.	66045	Wellness Center Luxembourg S.à r.l.	66010
Komatsu Capital Europe S.A.	66023	Willerfunds Management Company	66005
Korolux S.à.r.l.	66003		
Linden Developpement S.A.	66039		
Litoprint S.A.	66012		

Valore II BY Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.431.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mai 2008.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008063714/202/12.

(080071504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Union Financière Immobilière Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 23.096.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008063715/5770/12.

(080071463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Immobilière Royale, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 18.303.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008063716/5770/12.

(080071459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Rinascimento Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 66.572.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 20 février 2008

Le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de Rinascimento Sicav (la «Société») prend connaissance de la décision de Monsieur Giuliano Cesareo de renoncer à son poste d'administrateur de la Société avec effet au 11 février 2008.

En conséquence, le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet au 11 février 2008, Monsieur Massimo Sgabussi, Chief Financial Officer, Meliorbanca S.p.A., via Borromei, 5, I- 20123 Milan, administrateur de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008063824/3085/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Extérieurs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 91.502.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008063817/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03343. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Verosa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 85.166.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenu en date du 16 avril 2008

- Monsieur Steve LANG, gérant de société, demeurant 63, rue de Strassen L-8094 Bertrange a été nommé Administrateur de la société pour une durée de 6 ans en remplacement de Madame BRACCO Julia, démissionnaire.

- Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg et Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société.

- La SOCIETE DE GESTION COMPTABLE S. à r.l. ayant son siège 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg a été réélu au poste de Commissaire aux comptes de la société.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008063816/1285/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Transport Fouquet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 8, Strachen.
R.C.S. Luxembourg B 79.317.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008063818/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03332. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Korolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 109.993.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL
Manager

Référence de publication: 2008063814/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03193. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.626.

Faisant suite au conseil d'administration du 2 mars 2007, est nommé délégué à la gestion journalière Monsieur David LAHR et ce pour une durée indéterminée, dont l'adresse professionnellement est avenue J.F. Kennedy 33A à 2010 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008063813/1229/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.626.

Faisant suite à l'assemblée générale du 15 Avril 2008,

Est re-nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Monsieur GNAND Albert 48-50, Aeschenvorstadt, 4051 Bâle (SUISSE)

le conseil d'administration se constitue donc comme suit:

Monsieur GAST Christian, Président, 48-50, Aeschenvorstadt, 4051 Bâle (SUISSE)

Monsieur ASHMENT Ian, Vice-Président, Apartment 16, Victoria House, 25 Tudor Street, EC4Y ODD London (United Kingdom)

Monsieur GNAND Albert, Administrateur, 48-50, Aeschenvorstadt, 4051 Bâle (SUISSE)

Monsieur MUESEL Frank, Administrateur, 48-50, Aeschenvorstadt, 4051 Bâle (SUISSE)

Est re-nommé réviseur d'entreprises; jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009

Pricewaterhouse Coopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008063811/1229/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Reden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.343.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Manager

Référence de publication: 2008063812/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03190. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Création Coiffure Saràl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 116.544.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008063815/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03342. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

KBC Renta Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.076.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 février 2008

Réélection de Ernst & Young Luxembourg comme Commissaire aux Comptes pour une période de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC RENTA CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008063819/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Hôtel Schumacher Saràl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6590 Weilerbach, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 105.815.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008063820/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03337. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Willerfunds Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.561.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 15 avril 2008

- de réélire Monsieur Michael HOBSON comme Président du Conseil d'Administration, résidant professionnellement à 4 Buckingham Place, GB-SW1E6H London, Messieurs Riccardo ZANON résidant professionnellement à 1A Riva Caccia, CH-6902, Lugano, Edgardo POTOUKIAN résidant professionnellement à 1A Riva Caccia, CH-6902 Lugano, Massimiliano ZANON résidant professionnellement à 14, rue Toepffer, CH-1206 Genève, Massimo ZANON résidant professionnellement à 14, rue Toepffer, CH-1206 Genève, Massimo ZANON résidant professionnellement à 14, rue Toepffer, CH-1206 Genève, Massimo ZANON résidant professionnellement à 14, rue Toepffer, CH-1206 Genève.

lement à 1A Riva Caccia, CH-6902 Lugano, Raymond HECHE résidant professionnellement à 207DD5, Luk Chau Vaan Laan Lamma Island, P.O. Box 9132 GPO Hong Kong, Chine et Pierre-Yves PERNET résidant professionnellement à 14, rue Toepffer, CH-1206 Genève, en qualité d'Administrateurs pour un nouveau terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié conforme et sincère
Pour WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY
KREDIETRUST Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008063822/526/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Automates Video S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 9, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.308.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008063823/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03340. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Agence Dumont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 1, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 74.708.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008063825/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03333. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

GMT Avant Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.423.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1893 du 9 octobre 2006, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 juillet 2006, acte publié au Mémorial C no 1961 en date du 19 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GMT Avant Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008063851/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03502. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Protect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 100.776.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL

208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008063838/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02440. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Chapter 1 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 42, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 45.184.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL

208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008063836/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02442. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

ENB Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: HKD 1.420.347,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.539.

Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 24 avril 2008

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 24 avril 2008 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur James Burrell, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- L'associé unique a nommé Maximilian Biagosch, né le 11 septembre 1972 à Munich, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20, Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 24 avril 2008, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Paul Guilbert
- Séverine Michel
- Maximilian Biagosch
- Alistair Boyle

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2008063798/3794/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

CMA S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 102.189.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL
Manager

Référence de publication: 2008063809/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03168. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

CMA S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 102.189.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL
Manager

Référence de publication: 2008063810/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03174. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gaspars' S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 39, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 70.710.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008063821/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03339. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gefip Euroland, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 52.100.

Extrait de la Résolution circulaire du Conseil d'Administration du vendredi 7 avril 2000

Composition du Conseil d'Administration

«Le Conseil d'Administration (le Conseil) de Gefip Europe Quantitatif (la «Société») a pris acte de la décision de Monsieur Charles Hamer de renoncer à son poste d'Administrateur de la Société.[...]».

Pour copie conforme
BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008063828/3085/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

ENB Topco 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: HKD 6.396.458,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.884.

—
Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 24 avril 2008

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 24 avril 2008 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur James Burrell, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Maximilian Biagosch, né le 11 septembre 1972 à Munich, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20, Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 24 avril 2008, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Paul Guilbert
- Séverine Michel
- Maximilian Biagosch
- Alistair Boyle

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2008063803/3794/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

ENB Topco 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: HKD 26.810.050,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.883.

—
Extrait de la résolution adoptée par les associés de la Société le 24 avril 2008

Il résulte de la résolution des associés du 24 avril 2008 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur James Burrell, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Maximilian Biagosch, né le 11 septembre 1972 à Munich, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20, Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 24 avril 2008, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Paul Guilbert
- Séverine Michel
- Maximilian Biagosch
- Alistair Boyle

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2008063801/3794/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Ad Majora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.037.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 avril 2008 que Monsieur Alasdair Cross, directeur de société, avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, 3rd Floor, West Wing, St Peter Port, Guernsey GY1

2JA (Channel Islands), a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Gianluigi Ferrario, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 avril 2008.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2008063830/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Novimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 1, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.963.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2008.
FIDUCIE CONSULT SARL
208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE
Signature

Référence de publication: 2008063831/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02447. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Wellness Center Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 52, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 89.234.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2008.
FIDUCIE CONSULT SARL
208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE
Signature

Référence de publication: 2008063833/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02443. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

GMR Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 70.184.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063832/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01834. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Erdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.812.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} avril 2008

- Les démissions des sociétés LOUV S. à r.l., FINDI S. à r.l. et MADAS S. à r.l. comme administrateurs sont acceptées.
- Madame Nicole THIRION, Monsieur Jean-François DETAILLE et Monsieur Philippe DUCATE, employés privés, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2007.

Pour copie conforme

ERDAN HOLDING S.A.

N. THIRION / J.-F. DETAILLE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008065249/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03785. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Health Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 mars 2008, que:

1. L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, des sociétés Myddleton Assets Limited et Langcraft Investments Limited, de leurs mandats d'administrateurs, et de la démission de la société Fidugroup Holding S.A.H., de ses mandats d'administrateur, Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué.
2. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013, et donne pouvoir au Conseil d'administration de nommer ce dernier à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.
3. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Dr Peter Hamacher, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. L'assemblée a pris acte de la démission de la société Fid'Audit Limited de son mandat de commissaire. Elle a décidé de nommer Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont-Saint-Martin, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

HEALTH MANAGEMENT S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008065229/5710/35.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Rolo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.847.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 avril 2008, que:

1. L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, des sociétés Myddleton Assets Limited et Langcraft Investment Ltd, de leurs mandats d'administrateurs, et de la démission de la société Fidugroup Holding S.A.H., de ses mandats d'administrateur et administrateur-délégué.

2. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013, et donne pouvoir au Conseil d'administration de nommer ce dernier à la fonction d'administrateur-délégué.

3. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Dr Peter Hamacher, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. L'assemblée a pris acte de la démission de la société Fid'Audit Ltd de son mandat de Commissaire. Elle a décidé de nommer Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont-Saint-Martin, demeurant professionnellement L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

ROLO INTERNATIONAL S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008065228/5710/34.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Litoprint S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.107.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 novembre 2007

- Les démissions des sociétés FINDI S.à r.l., MADAS S.à r.l. et LOUV S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateurs sont acceptées.

- Madame Nicole THIRION, Monsieur Philippe DUCATE et Monsieur Tom RANERI, employés privés, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Certifié sincère et conforme

LITOPRINT S.A.

T. RANERI / N. THIRION

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008065250/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

LuxELIT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.477.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh of May.

Before US Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

1) P4 Sub L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Raymond Thill, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on May 6, 2008;

2) Permira IV L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Raymond Thill, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on May 6, 2008;

3) P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Raymond Thill, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on May 6, 2008;

4) Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Raymond Thill, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on May 6, 2008.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "LuxELIT S.à.r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager

shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

	shares
- P4 Sub L.P.1:	2,430
- Permira IV L.P. 2:	9,816
- P4 Co-Investment L.P.:	56
- Permira Investments Limited:	198
Total:	12,500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:
 - Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
 - Paul Guilbert, born on February 20, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.
 - Peter Gibbs, born on May 8, 1972 in Welwyn Garden City, United Kingdom, with professional address at 20 Southampton Street, London WC2E 7QH, United Kingdom.
 - Cédric Pedoni, born on March 24, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le sept mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) P4 Sub L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 6 mai 2008;

2) Permira IV L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 6 mai 2008;

3) P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 6 mai 2008;

4) Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 6 mai 2008.

Les procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - durée - objet - siège - social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LuxELIT S.à.r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par

simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur

cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - bilan - répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

	parts sociales
- P4 Sub L.P.1:	2.430
- Permira IV L.P. 2:	9.816
- P4 Co-Investment L.P.:	56
- Permira Investments Limited:	198
Total:	12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.000).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
 - Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.
 - Peter Gibbs, né le 8 mai 1972 à Welwyn Garden City (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle au 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne.
 - Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2008. LAC/2008/18716. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents

Eur 0,50% = 62,50.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008065084/5770/449.

(080072413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

AB Fleurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 138.499.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt neuf avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Alexis BERGER, gérant de société, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Michels, né à Liège le 18 mai 1982,

ici représenté par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 avril 2008.

2) La société de droit luxembourgeois "DYNAMAX S.à r.l.", ayant son siège au L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Michels, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.566,

ici représentée par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 avril 2008.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur, par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet principal le commerce en gros et en détail de fleurs et de plantes ainsi que l'achat et la vente d'accessoires et d'articles de décoration.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de "AB FLEURS S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1) Monsieur Alexis BERGER préqualifié: neuf parts sociales	9
2) DYNAMAX S.à r.l. préqualifiée: quatre-vingt onze parts sociales	91
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille cent euros (1.100.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Michels.
2. L'assemblée désigne comme gérant pour une durée indéterminée.

Monsieur Alexis BERGER, prénommé.

Le gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DEFLORENNE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, LAC/2008/17905. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008065085/220/110.

(080072675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Komatsu Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.497.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of April,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Komatsu Europe International S.A., a company governed by the laws of Belgium, with its registered office at Mechel-sesteenweg 586, B-1800 Vilvoorde, Belgium, registered with the companies register of Belgium (Banque-Carrefour des Entreprises) under number 0404.968.268.,

represented by Josée Weydert, attorney, professionally residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in Vilvoorde (Belgium), on 15 April 2008.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, corporate name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "Komatsu Capital Europe S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is the provision of financial assistance through the granting of loans or other forms of financing of any kind (including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities of any kind) directly or indirectly to any company belonging to the "KOMATSU GROUP COMPANIES" with head office in Tokyo, Japan (the "Connected Companies").

For furtherance of the above, the Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector or as another licensed activity:

- take over, transfer, buy, sell, collect and, generally do all transactions pertaining to tangible and/or intangible personal property, movable property, real estate, securities, debts and rights of any kind;

- fund itself in any form of credit facility, including by borrowing funds from affiliated companies and/or unrelated third party lenders and capital markets parties, and enter into loan and finance agreements;

- raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes (including euro medium term notes), of commercial paper, of bills of exchange, debentures, promissory notes and of other debt or equity instruments in any currency, convertible or exchangeable or not, in global form or definitive form or in bearer or registered form;
- enter into programmes relating to the issue of debts instruments; and
- render assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to the Connected Companies) and enter into any guarantee, pledge, transfer, encumbrance or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, for its own benefit and/or the benefit of any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

In addition, the Company may render on an occasional basis assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security) to third parties other than Connected Companies, subject to the condition that such assistance would not trigger any license requirements.

The Company may enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, deposit agreements, hedging agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements relating to credit, currency exchange, interest rate and other risks (including but not limited to swaps, futures, forwards, options, repurchase, lending, and similar transactions), bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements and credit insurance agreements.

The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives, and in general effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this article. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, either directly or indirectly, which have similar objects or whose objects are closely related to its own.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter II. Share capital, shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,000,000 (one million euro) divided into 1,000 (one thousand) registered shares with a par value of EUR 1,000 (one thousand euro) each, fully paid up.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Luxembourg Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act"). Holders of shares in registered form may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered shares which certificate shall be signed by the Director or, as the case may be, two directors.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Transfer of registered shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders, such inscription shall be signed by the Director or, as the case may be, two members of the Board of Directors of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

The shares are freely transferable. Nonetheless, each transfer of shares is subject to authorization by the members of the Board of Directors. Such authorization shall not be unreasonably withheld. If, within three months to count from such request being made the Board of Directors has not given its approval and/or if it did not present another transferee, the shares are deemed to be transferred.

Art. 7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall from time to time determine

subject to the Companies Act. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Increase and reduction of capital. The authorised and subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. Directors, board of directors, statutory auditors

Art. 9. Board of Directors. In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint only one Director (the "Director"); however, a single shareholder may also appoint a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, if it so chooses (the "Directors" comprising all the Directors including the Director, unless expressly provided otherwise). When the Company is composed of several shareholders, it shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration, the duration of their mandate for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They may be re-elected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate a natural person to exercise its functions and act on the name and behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

The Director(s) shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date and time of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In case of equality of votes, the Chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such meetings shall be considered equivalent as a meeting held at the registered office of the Company.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors or by the Director, as the case may be.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be a Director, and delegate to one or more directors, managers of the company or other agents, who may but are not required to be shareholders, acting either alone or jointly, and appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may appoint one or more advisory committees. It will determine their composition and purpose.

Art. 14. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Chairman or by the joint signature of any two Directors.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

However, when the Company is composed of a single Director, minutes mentioning transactions in which the Director (s) has/have a personal interest shall be recorded.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more statutory auditor(s) who need not be shareholders.

The statutory auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be, the shareholders' meeting, which will determine the number of such statutory auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as statutory auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt and ratify any action relating to the Company. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Monday of the month of June of each year, at 2 p.m.

If the date of the general meeting is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the 10% (ten per cent.) threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the discretion of the Director or, as the case may be, the Board of Directors circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Except as otherwise required by law or by the present Articles, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

The general meeting of shareholders shall not validly deliberate on proposed amendments of the Articles unless at least one half of the capital is represented and resolutions related therewith, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of votes validly cast, exclusive of abstention, shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote and blank and spoiled ballot papers.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the sole Director, or in the event the Company is managed by a Board of Directors, by any two members of the Board of Directors.

Chapter V. Financial year, distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of April and ends on the last day of March each year. The Director or, as the case may be, the Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Director or, as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director or, as the case may be, the Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, liquidation of the company

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation, such appointment being subject, as the case may be, to the approval of the Luxembourg supervisory authority.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

Subscription and payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	number of shares	subscribed capital	amount paid-in (EUR)
Komatsu Europe International SA, prenamed	1,000	1,000,000.-	1,000,000.-
Total:	1,000	1,000,000.-	1,000,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the Companies Act have been observed.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, whether similar to any of those or not, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 8,500.- Euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 March 2009. The first annual general meeting will thus be held in the year 2009.

Extraordinary general meeting

Komatsu Europe International SA, prenamed, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, Komatsu Europe International SA, prenamed, has passed the following resolutions:

1. Resolved to set at 3 (three) the number of Director(s) and further resolved to appoint the following as Director(s) for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

Directors:

- Mr. Michel Martens, company director, born in Heusden-Zolder (Belgium) on 20 January 1963, residing at Houtblookstraat, 11, B-3600 Genk (Belgium);
- Mr. Frank Plancke, company director, born in Ekeren (Belgium) on 27 April 1960, residing at Berkenlaan, 19, B-2970 Schilde (Belgium);
- Mr. Akira Sugiki, company director, born in Sapporo (Japan) on 9 March 1957, residing at Résidence A4WG4, rue Th. De Cuyper 90 bte 25, 1200 Woluwé (Belgium).

2. Pursuant to the provisions of the Articles and of the Companies Act the shareholders' meeting hereby authorises the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

3. Resolved to set at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

- Deloitte S.A., a company established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies Register under number B 67.895.

4. The registered office shall be set at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril,

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Komatsu Europe International S.A., une société organisée sous les lois de la Belgique, ayant son siège social à Mechelsesteenweg 586, B-1800 Vilvoorde, Belgique, immatriculé auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0404.968.268.,

Représentée par Josée Weydert, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée, à Vilvoorde (Belgique), le 15 avril 2008.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants constitutifs d'une société anonyme (la "Société") qu'il déclare former comme suit :

Chapitre I^{er} . Forme, dénomination sociale, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par les présentes entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui pourront devenir propriétaires des actions ci-après créées, une société ayant la forme d'une société anonyme (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Komatsu Capital Europe S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la fourniture de toute assistance financière à travers l'octroi de prêts ou toute autre forme de financement (incluant les produits de tout emprunt et/ou d'émissions de titres) directement ou indirectement à toute entité qui fait partie du "GROUPE KOMATSU DE SOCIETES" avec siège social à Tokyo, au Japon (les "Sociétés Apparentées").

En vue de ce qui a été dit ci-avant, la Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier ou comme une activité soumise à autorisation préalable:

- reprendre, transférer, acheter, vendre, encaisser, et, en général faire toutes les transactions portant sur des biens meubles corporels et/ou incorporels, immeubles, valeurs, créances et droits de toutes espèces;
- se procurer des fonds par toute forme de moyen de crédit, y compris en les empruntant de sociétés affiliées et/ou des prêteurs tiers et de parties du marché financier, en concluant des conventions de prêt et de financement;
- réunir des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de parts (y compris euro medium term notes), de papier commercial, de lettres de change, de débentures, de billets à ordre et d'autres instruments de dette ou titres de capital, payables en quelque monnaie que ce soit, convertible, échangeable ou non, sous forme globale ou définitive, sous forme nominative ou au porteur;
- conclure des programmes d'émission d'instruments de dette; et
- accorder toutes garanties, (y compris mais non pas limité aux avances, prêts, dépôts d'espèces, crédits, garanties, ou l'octroi de garanties) à ses Sociétés Apparentées, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées ou des administrateurs ou des responsables de la Société ou de Sociétés Apparentées dans l'intérêt de la Société ou dans celui d'une Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut aussi de manière occasionnelle accorder des garanties (y compris mais non pas limité aux avances, prêts, dépôts d'espèces, crédits, garanties, ou l'octroi de garanties) à des tiers parties autres que ses Sociétés Apparentées, sous condition que ces garanties ne donneront lieu à aucune obligation de licence.

La Société peut également conclure tout accord nécessaire, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de marketing, des contrats de conseil, des contrats de gestion et tous autres contrats de service, des contrats de vente, des contrats de dépôt, des contrats de couverture, des opérations d'échange sur devises étrangères ou taux d'intérêts et tous autres transactions sur des produits dérivés (incluant, sans que ceci soit limitatif, des contrats d'échange (swaps), dérivés futures (futures), des contrats à termes (forwards), options, rachats, prêts d'actions et toute opération similaire), des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit et des contrats d'assurance-crédit.

En plus de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci. La Société peut participer, par voie directe ou indirecte, à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise ayant un objet identique ou connexe au sien.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute et mise en liquidation, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre II. Capital social, actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un million euros (EUR 1.000.000,-), divisés en mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, chaque action étant entièrement libérée.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions seront être émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre comportera toutes les informations requises par l'article 39 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales"). Les détenteurs d'actions nominatives pourront demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats établissant leurs détentions respectives d'actions nominatives, lesquels certificats seront signés par l'administrateur ou, le cas échéant, deux administrateurs.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société pourra se fier à la dernière adresse communiquée.

La détention d'actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre. Le transfert d'actions nominatives sera réalisé par déclaration écrite de transfert à porter au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les détenteurs de procuration leur permettant d'agir en tant que tel. Tout transfert d'action nominative sera enregistré dans le registre des actionnaires; cette inscription sera signée par l'administrateur, ou le cas échéant par deux membres du Conseil d'Administration ou responsables de la Société, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cette fin par le Conseil d'Administration.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, celles qui en revendiqueraient la propriété devront nommer un mandataire unique afin de représenter cette action vis-à-vis de la Société. La Société sera habilitée à suspendre l'exercice de l'ensemble des droits qui sont liés à cette action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme détenteur unique vis-à-vis de la Société.

Les actions sont librement cessibles. Néanmoins, chaque transfert d'actions doit être autorisé par le Conseil d'Administration. Cette autorisation ne doit être indûment refusée. Si, dans un délai de trois mois à compter d'une telle requête, le Conseil d'Administration n'a pas donné son approbation et / ou s'il ne propose pas à un autre cessionnaire, les actions sont présumées être transférées.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que l'Administrateur, ou le cas échéant le Conseil d'Administration, déterminera dans ces cas, sous réserve de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois par l'assemblée générale des actionnaires ou par une décision de l'actionnaire unique le cas échéant, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions souscrites par un apport en espèces seront offertes de préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital que chacun de ces actionnaires détient à ce moment. Le Conseil d'Administration déterminera la période pendant laquelle le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Cette période ne devra pas être inférieure à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Chapitre III. Administrateurs, conseil d'administration, commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil d'Administration. Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci peut nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"), toutefois, un actionnaire unique peut également nommer un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), composé de trois membres au moins (les "Administrateurs", sauf mention expresse désigne les Administrateurs y compris l'Administrateur unique pouvant être nommé par l'actionnaire unique). Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, celle-ci devra être gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les Administrateur(s) seront nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération, la durée de leur mandat pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, par une résolution de l'actionnaire unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur, celle-ci devra désigner une personne physique pour en exercer les fonctions et pour agir au nom de la personne morale.

En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les Administrateurs restant pourront se réunir et élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les Administrateurs ne pourront révéler, même après le terme de leur mandat, d'information relative à la Société dont la révélation pourrait se faire au détriment des intérêts de la Société, sauf si cette révélation est rendue obligatoire par la loi ou est d'intérêt public.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire, qui ne devra pas nécessairement être un Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation écrite du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale des actionnaires, mais en son absence, le Conseil d'Administration pourra désigner tout Administrateur et l'assemblée générale des actionnaires peut nommer toute autre personne en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des personnes présentes ou représentées lors de l'assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux pouvant assister à cette réunion, avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi que la nature des affaires qui y seront négociées.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit, par télécopieur ou par télégramme, de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un ordre du jour préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut déterminer, le cas échéant.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, fax ou télégramme, un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié des Administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas de partage le président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. De telles réunions seront réputées équivalentes à une réunion tenue au siège social de la Société.

Une décision écrite, signées par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs, ou par l'Administrateur, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'actionnaire unique, ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires par la loi sont de la compétence de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration déterminera.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, déléguer à un ou plusieurs directeurs, gérants de la Société ou autres agents qui peuvent mais ne sont pas obligés d'être actionnaires, agissant seul ou conjointement, ainsi que nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la Société comporte un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration impose l'obligation pour le Conseil d'Administration de rapporter chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire les salaires, rétributions et autres avantages octroyés au délégataire.

L'administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs comités consultatifs. Il déterminera leur composition et leur objet.

Art. 14. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Président ou par la signature conjointe de deux Administrateurs.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou rendu caduc du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt personnel dans cette société ou firme, ou en soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Sauf disposition contraire ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de délibérer et de voter ou d'agir au sujet de toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans une opération de la Société, autre qu'une opération conclue dans des conditions normales et tombant dans le domaine de la gestion journalière de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération, ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemniserá tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus en rapport avec toute action en justice, procès ou poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leur fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société ou, à la demande de la Société, de tout autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle ils n'ont pas droit à une indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront finalement déclarés coupables de négligence ou faute grave; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique de ce que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclura pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Cependant, lorsque la Société est composée d'un Administrateur unique, les transactions dans lesquelles un/plusieurs Administrateur(s) a/ont un intérêt personnel devront être enregistrées.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Les commissaires aux comptes seront nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne pourra dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles au terme de leurs mandats mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus larges pour adopter et ratifier toute action se rapportant à la Société. Si la Société est composé d'un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas, les résolutions de l'actionnaire unique seront inscrites au procès-verbal.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année, à 14.00 heures.

Si le jour de l'assemblée générale est un jour férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent par écrit avec l'indication de l'ordre du jour de la prochaine réunion. Si l'assemblée générale n'est pas tenue endéans le mois de la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le magistrat président le Tribunal d'Arrondissement compétent pour les affaires commerciales et statuant en cas d'urgence, sur requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le seuil de dix pourcent (10 %).

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par l'Administrateur ou, le cas échéant par, le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration ou du (des) auditeur(s), conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation adressée aux actionnaires, conformément à la loi, contiendra le lieu et la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des affaires devant être négociées. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent du capital social de la Société peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut arrêter toute autre condition à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions seront prises à la majorité simple des votes, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires ne pourra délibérer valablement sur des propositions de modification des Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté, et si les résolutions qui s'y rapportent sont adoptées par au moins deux tiers des votes valablement exprimés, exclusif de l'abstention, des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ainsi que les blancs.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément. Une telle participation sera réputée être équivalente à une présence physique à la réunion.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs seront signés par l'Administrateur, ou au cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux membres du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Exercice, répartition des bénéfices

Art. 21. Exercice. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril et finit le dernier jour du mois de mars de chaque année. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux pratiques comptables.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

L'actionnaire unique, ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter sur l'exercice suivant ou de le distribuer aux actionnaires sous la forme de dividendes.

Conformément aux conditions fixées par la loi, l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, peut verser un acompte sur dividendes. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration détermine le montant et la date du versement de tout acompte sur dividendes.

Chapitre VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant l'assemblée générale des actionnaires votant d'après les mêmes règles de quorum et de majorités que pour les modifications statutaires, sauf dispositions différentes prévues par la loi. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, ceux-ci pouvant être des personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution, laquelle déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération, ces nominations seront éventuellement soumises à l'approbation de l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Souscription et Paiement

La parte comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit le nombre d'actions et a libéré en espèces les montants mentionnés ci-après:

Actionnaire	nombre d'actions	capital souscrit	Libération (en EUR)
Komatsu Europe International SA, ci-dessus mentionné	1.000	1.000.000,-	1.000.000,-
Total:	1.000	1.000.000,-	1.000.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire, qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été observées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 8.500.- EUR.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et finira le 31 mars 2009. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra dans l'année 2009.

Assemblée générale extraordinaire

Komatsu Europe International SA, ci-dessus mentionné, représentant la totalité du capital souscrit, se reconnaît comme dûment convoquée.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, Komatsu Europe International SA, ci-dessus mentionné, a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Komatsu Europe International SA, ci-dessus mentionné décide de fixer à 3 (trois) le nombre d'Administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

Administrateurs:

- M. Michel Martens, administrateur de société, né à Heusden-Zolder (Belgique), le 20 janvier 1963, demeurant professionnellement à Houtblookstraat, 11, B-3600 Genk (Belgique);

- M. Frank Plancke, administrateur de société, né à Ekeren (Belgique), le 27 avril 1960, demeurant professionnellement à Berkenlaan, 19, B-2970 Schilde (Belgique);

- M. Akira Sugiki, administrateur de sociétés, né à Sapporo (Japon), le 9 mars 1957, demeurant professionnellement à Résidence A4WG4, rue Th. De Cuyper 90 bte 25, 1200 Woluwé (Belgique).

2. Conformément aux dispositions des présents Statuts et de la Loi sur les Sociétés Commerciales, l'assemblée générale des actionnaires autorise par les présentes le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société s'y rapportant à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

3. L'actionnaire unique décide d'établir à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et décide en outre de nommer la personne suivante comme commissaire aux comptes pour une période s'achevant à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2011:

- Deloitte S.A., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

4. Le siège social est fixé à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état civil et résidence, ceux-ci ont signé avec Nous notaire l'acte original.

Signé: J. WEYDERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 25 avril 2008, LAC/2008/17234. - Reçu cinq mille euros (5000 euros).

Le receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008065087/211/665.

(080072643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.331.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 7 avril 2008

1) Le nombre de gérants a été augmenté de 3 à 4.

2) Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008065132/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Summertime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.303.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008065151/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.403.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 mars 2008

Il a été décidé de ratifier la cooptation de Mme Audrey Coppede, employée privée, née à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société, décidée par le conseil d'administration de la Société le 29 juin 2007 avec effet immédiat au 29 juin 2007 pour un mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Il a également été décidé de ratifier la cooptation de Mr Brian Anthony McMahon, employé privé, né à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société, décidée par le conseil d'administration de la Société le 14 janvier 2008 avec effet immédiat au 14 janvier 2008 pour un mandat

prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008065131/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

**Mosaic, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Mosaic 1).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.223.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour MOSAIC (formerly Mosaic 1)

Pictet Funds (Europe) S.A.

Marie-Claude Lange / Stéphanie KUCHLY-BERNABE

Fondé de Pouvoir / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2008065165/52/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04691. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Saintelme Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.504.

STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RGG CONSULTANTS INC, une société de droit de Belize, ayant son siège social #1 Mapp Street à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 54,048;

ici représentée par Madame Ariane Vansimpson, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 23 avril 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange

ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "SAINTELME PARTICIPATIONS" Société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CENT VINGT CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux 125 parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.-EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant, nommé pour une durée indéterminée:

RGG CONSULTANTS INC, société de droit de Belize, ayant son siège social #1 Mapp Street à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 54,048.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. VANSIMPSEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008. LAC/2008/17876. - Reçu: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008065088/220/139.

(080072715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Linden Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.865.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 23 avril 2008

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachti s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 avril 2008.

LINDEN DEVELOPPEMENT S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008065230/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Beta Lux Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.324.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BETA LUX SELECTION

Fortis Banque Luxembourg, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008065181/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05003. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Chene S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 62.385.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 25 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour CHENE S.A., Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008065256/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Omega Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 48.101.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Candice Mayembo

Funds Services Domiciliary Unit

Référence de publication: 2008065161/1229/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05027. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.173.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MainFirst

Fortis Banque Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008065178/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05014. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Fortis Insurance Belgium Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS INSURANCE BELGIUM MANAGEMENT COMPANY S.A.

Fortis Banque Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008065177/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05002. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Cellmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.108.

—
Notules de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2007

Sont présents:

- Mme Milly DALLASERRA,

demeurant Karl Marxstraat 86 à NL-3076 DR Rotterdam

- Mme Natalia KORNIENKOVA,

demeurant 1, rue des Foyers à L-1150 Luxembourg

- Guy Paul HERMANS,

demeurant 1, rue des Foyers à L-1150 Luxembourg

Il est convenu et agréé à la majorité des voix de renouveler pour une période de six années, le mandat d'administrateur de Madame Natalia KORNIENKOVA et de Monsieur Guy Paul HERMANS.

Madame Milly DALLASERRA est nommée en tant qu'administrateur et administrateur déléguée pour une durée de six ans.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2007. DALLASERRA Milly / KORNIENKOVA Natalia / HERMANS Guy Paul.

Référence de publication: 2008065241/1603/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

QSAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.790.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

QSAM

Fortis Banque Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008065185/584/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05012. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Patrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 58.802.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 février 2008, que:

1. L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, de la société Caisse Luxembourgeoise d'Investissement Ltd et Fidufrance Gibraltar Ltd, de leurs mandats d'administrateurs, et de la démission de la société Fidugroup Holding S.A.H., de ses mandats d'administrateur et administrateur-délégué.

2. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013, et donne pouvoir au Conseil d'administration de nommer ce dernier à la fonction d'administrateur-délégué.

3. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Dr Peter Hamacher, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Basseur, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. L'assemblée a pris acte de la démission de la société Fiduciaire du Centre de son mandat de commissaire. Elle a décidé de nommer Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont-Saint-Martin, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

PATRIM S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008065231/5710/34.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Carmignac Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.409.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Carmignac Portfolio

Fortis Banque Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008065187/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04967. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

NPB SICAV Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.787.

Le bilan ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *NPB SICAV ADVISORY S.A.*
Fortis Banque Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008065184/584/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04991. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Delta Lloyd Privilege, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.850.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *DELTA LLOYD PRIVILEGE SICAV*
Fortis Banque Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008065183/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04986. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Beta International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.902.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *BETA INTERNATIONAL*
Fortis Banque Luxembourg, Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008065182/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05008. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Privileged Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.173.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Privileged Investors

Fortis Banque Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008065180/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04998. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.396.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SPECIALS FUND

Fortis Banque Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008065179/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04978. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Tapicolor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 49.749.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008065174/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03327. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.168.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008065173/1024/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04870. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

NATIXIS Alternative Investments International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 94.282.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008065171/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05164. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Malerbetrieb Esch Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 3, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 62.280.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008065175/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03324. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Project Monarch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 115.908.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2008065158/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Kingbell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 78.996.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Jan Schol

Director

Référence de publication: 2008065157/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Nord Est Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.754.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of April.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., a société anonyme, established in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, registered at the Trade register of Luxembourg under section B number 78754, incorporated by deed of M^e Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated November 6, 2000, published in the Mémorial C, number 16 of January 10, 2001, amended several times and the last time by a deed of the undersigned notary, dated February 29, 2008, not yet published in the Memorial C.

The meeting is presided by Mr Antonio FERNANDES, private employee, professionally residing in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The chairman appoints as secretary Mrs Evelyn BEY, private employee, professionally residing in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The meeting elects as scrutineer Ms Sophie ERK, private employee, professionally residing in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. There has been established an attendance list showing the shareholders present or represented and the number of shares held by them, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

II. As appears from the attendance list, all the shares of the Corporation are present or represented. The meeting can thus validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders were informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Reduction of the subscribed share capital by an amount of sixty nine thousand nine hundred and ninety six euros (69,996.- Eur) so as to decrease it from its present amount of three hundred eighty thousand nine hundred and eighty one euros (380,981.- Eur) to three hundred ten thousand nine hundred and eighty five euros (310,985.- Eur) by the cancellation of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class C Shares with no nominal value, redeemed by the Corporation.

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of association

3. Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to reduce the subscribed capital by an amount of sixty nine thousand nine hundred and ninety six euros (69,996.-Eur) so as to decrease it from its present amount of three hundred eighty thousand nine hundred and eighty one euros (380,981.- Eur) to three hundred ten thousand nine hundred and eighty five euros (310,985.- Eur) by the cancellation of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class C shares with no nominal value, which have been redeemed by the Corporation according to the terms and conditions of article 3 of the articles of association on April 28, 2008.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 3 of the articles of Association so that it reads as follows:

" **Art. 3. First paragraph.** The subscribed share capital is set at three hundred ten thousand nine hundred and eighty five euros (310,985.- EUR) consisting of thirty one thousand (31,000) Class A shares with no nominal value, of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class B shares with no nominal value, of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class D shares with no nominal value, of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class E shares with no nominal value and of sixty nine thousand nine hundred ninety seven (69,997) Class F shares with no nominal value."

Expenses

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand and twenty-five Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78754, constituée suivant acte de M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 16 en date du 10 janvier 2001, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois, et en dernier lieu par acte du notaire instrumentant, en date du 29 février 2008, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Evelyne BEY, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il a été établi une liste de présence indiquant les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par le bureau et le notaire.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées. L'assemblée générale peut ainsi décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour, sur lequel les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital souscrit à concurrence de soixante neuf mille neuf cent quatre vingt seize euros (69.996,- Eur) pour le ramener de son montant actuel de trois cent quatre vingt mille neuf cent quatre-vingt et un euros (380.981.- EUR) à trois cent dix mille neuf cent quatre-vingt cinq euros (310.985,- Eur) par annulation de soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe C sans désignation de valeur nominale rachetées par la Société.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

Tous les faits ayant été exposés et reconnus par l'assemblée, le Président expose les motifs, qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions indiquées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après délibération, l'assemblée générale à l'unanimité a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital souscrit à concurrence de soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize euros (69.996,- Eur) pour le ramener de son montant actuel de trois cent quatre vingt mille neuf cent quatre-vingt et un euros (380.981.- Eur) à trois cent dix mille neuf cent quatre-vingt cinq euros (310.985,- Eur) par annulation de soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe C sans désignation de valeur nominale qui ont été rachetées par la Société sous les termes et conditions de l'article 3 des statuts en date du 28 avril 2008.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à trois cent dix mille neuf cent quatre-vingt cinq euros (310.985,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions de la Classe A sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe B sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe D sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt

seize (69.996) actions de la Classe E sans valeur nominale et par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (69.997) actions de la Classe F sans valeur nominale."

Frais

Les dépenses, frais, et charges de quelque forme que ce soit, dus par la Société au titre du présent acte sont estimés à environ mille vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de la réunion, celle-ci est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en version anglaise suivie d'une traduction en français et en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

Fait à Luxembourg le jour mentionné au début de l'acte.

Le document ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état civil et résidences, les comparants ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: FERNANDES; BEY; ERK; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2008, Relation GRE/2008/1972. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008064269/231/130.

(080071717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

MSREF VI Skylar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.800.

Extrait des contrats de cession de parts sociales de la Société prenant effet au 12 juillet 2007

En vertu des actes de transfert de parts de la Société prenant effet au 12 juillet 2007, Morgan Stanley Real Estate F International Funding L.P. a transféré tous ses parts sociales détenues (1.250.000) dans la Société aux sociétés suivantes et comme suit:

- 38.359 parts sociales à MSREF VI TE C.V., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 721.748 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Fund VI International-T LP., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 40.992 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Investors VI International L.P., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 370.066 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Fund VI Special-A International L.P., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 78.835 parts sociales à MSREF VI Special-B C.V., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008064041/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02824. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.
